

Fiches pratiques LDDS

Sommaire

Fiche 1: rôle du désinvestissement dans la lutte contre le dérèglement climatique	1
Fiche 2 : le Livret de Développement Durable et Solidaire	2
Infos clés	2
Historique	3
Circuit de l'argent collecté sur le LDDS	3
CDC	3
Les banques	4
Schéma récapitulatif	5
Fiche 3 : liens et références	6
Communications et déclarations	6
Rapports	6
Liens utiles	7

Fiche 1: rôle du désinvestissement dans la lutte contre le dérèglement climatique

Sources : <http://france.zerofossile.org> <http://350.org/fr/>

Nous devons agir sur les structures économiques, financières et politiques qui fondent notre dépendance aux fossiles. La destruction du climat ne se fera pas en notre nom, pas avec notre argent !

Les chiffres de 2017 concernant le réchauffement climatiques sont consternants :

- 2017 : année la plus chaude depuis l'ère pré-industrielle : 1,1°C de réchauffement moyen !
- 2017 : Émissions mondiales à la hausse de gaz à effet de serre : + 1,4 % en 2017 (avec une hausse de la part du charbon dans le mix mondial)
- 2017 : Coût des catastrophes naturelles à la hausse : 131 milliards \$
- 2017 : investissements bancaires dans les sables bitumineux à la hausse : + 111% par rapport à 2016

Les gisements de charbon, de gaz et de pétrole actuellement exploités ou en passe de l'être représentent... 5 fois plus d'émissions potentielles que ce que nous pouvons nous permettre d'émettre si nous voulons maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C.

L'industrie des énergies fossiles déterminée à extraire toujours plus de combustibles fossiles continue à injecter des milliards afin de trouver de nouveaux gisements plutôt que de soutenir une transition massive et rapide vers les énergies renouvelables. Et le fonctionnement des marchés financiers ne peut que les pousser à aller plus loin dans l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements : leur valeur boursière est directement dépendante de la taille des réserves de charbon, de gaz et de pétrole dont elles détiennent les permis d'exploitation.

“L'argent doit être investi dans les solutions, non dans le problème !”

La solution est donc de les assécher à la source : faire en sorte que l'argent public, mais aussi l'épargne et tous les autres types d'investissements, n'aille plus soutenir ce secteur.

Mais avant d'être une stratégie économique, le désinvestissement est **un acte éthique et politique**. Comme dans la lutte pour les droits civils aux États-Unis ou pour mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, plus nous ferons du changement climatique un problème éthique profond, plus nous pousserons la société à passer à l'action.

Fiche 2 : le Livret de Développement Durable et Solidaire

Infos clés

Le LDDS (comme le Livret A et le Livret d'Épargne Populaire) fait partie de l'épargne réglementée par les pouvoirs publics, ce qui permet aux épargnants de bénéficier de placements sûrs, à des taux d'intérêt plafonnés et dont les intérêts versés sont exonérés d'impôt et de prélèvement social.

Cela signifie également que les banques collectrices ainsi que la Caisse de Dépôts et Consignation (qui centralise et gère 60 % des fonds collectés) ne peuvent disposer de cet argent librement : il doit être utilisé pour des investissements à long terme en faveur des PME, du logement social, des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens et au financement de l'économie sociale et solidaire.

Depuis 2009, le LDDS est proposé aux épargnants dans toutes les banques commerciales.

Encours (à juillet 2018) :

- LDDS : 106 milliards d'euros (encours moyen : 4325 €)
- Livret A : environ 282 milliards d'euros

Répartition :

- 60% environ, est centralisé auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts.
- 40% géré par les banques

Les taux moyens de centralisation à la CDC s'établissent fin 2017 à 59,5 % pour les livrets A et LDDS. Pour l'année 2017, la collecte nette du LDDS (variation d'encours) centralisée à la CDC est de 1,7 milliards¹.

Répartition des la collecte par type de réseau :

- réseau historique (Banque Postale, de la Caisse d'épargne et du Crédit Mutuel) 30,5 milliards (29,5%)
- nouveaux réseaux : 73 milliards (73%).

¹ Source : rapport 2017 sur l'épargne réglementée

Historique

Ce livret a été créé en 1983 sous le nom de CODEVI (compte pour le développement industriel) pour permettre de dégager des ressources que les banques utiliseraient pour le financement des petites et moyennes entreprises (les PME).

Fin 2006, le CODEVI devient le Livret de Développement Durable (LDD) et étend les fonds collectés au financement en faveur de l'environnement (travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens).

Le 1er janvier 2009, toutes les banques sont autorisées à collecter l'épargne des livrets A et Développement durable, mettant fin au monopole de la Banque Postale, de la Caisse d'épargne et du Crédit Mutuel.

En octobre 2012, le plafond du LDD est doublé afin de participer au financement des PME et des entreprises innovantes ainsi qu'au financement de logements sociaux (et également au financement de la BPI).

En décembre 2016, le LDD est rebaptisé Livret de développement durable et solidaire (ou LDDS) par la loi Sapin 2. Les fonds collectés peuvent désormais être utilisés dans le financement de l'économie sociale et solidaire.

Une épargne réglementée ?

Des **organes de contrôles** existent afin de vérifier que les banques et la CDC respectent les obligations légales de l'épargne réglementée, notamment son utilisation :

- **l'Observatoire de l'épargne réglementée**, sous la tutelle de la Banque de France publie un rapport annuel sur l'utilisation de cette épargne par la CDC et par les banques,
- **La commission de surveillance de la CDC** présente chaque année au Parlement le tableau des ressources et emplois de l'épargne réglementée.

Circuit de l'argent collecté sur le LDDS

CDC

Les 60 % centralisés à la CDC sont versés dans son fond d'épargne qui centralise indifféremment l'argent du Livret A et du LDDS et du LEP (total 245 milliards d'€ fin 2017). Une partie du fond d'épargne (78 milliards d'€ fin 2017) est placé sur les marchés financiers.

L'argent des livrets LDDS peut donc être investi dans des actions ou obligations d'entreprises des énergies fossiles. Certes la CDC affirme mener une politique d'investissement responsable : par exemple, elle s'est engagée à ne pas investir dans les actions cotées et obligations d'entreprises dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 20 % du chiffre d'affaires. Mais ce seuil de 20 % d'exclusion est resté trop élevé et ne s'applique pas au charbon pulvérisé avec captage et stockage de carbone².

² Voir la note de la CDC "[Les métiers financiers s'engagent en faveur du climat](#)"

Le rapport publié en décembre 2017 par 350.org et l'Observatoire des Multinationales avait dénoncé l'opacité du portefeuille d'actifs financiers de ce fonds d'épargne (voir fiche 3).

Les banques

Les sommes du LDDS non centralisées à la CDC (40 %) restent à l'actif des banques qui devraient respecter les principes de l'épargne réglementée, en les affectant au financement des PME (création et développement), des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens, des entreprises de l'ESS et au logement social.

Les banques doivent publier chaque année un rapport présentant l'emploi des ressources collectées au titre du livret A et du LDDS. Chaque banque doit transmettre "*les informations permettant le suivi des emplois*" de ces encours au Ministre de l'économie une fois par trimestre. Mais les épargnants ignorent le plus souvent l'existence de ces rapports qui sont très succincts et ne leur permettent pas de comprendre réellement où l'argent de leur épargne est investi.

Répartition détaillée :

Fixé par l'arrêté du 4 décembre 2008, modifié à plusieurs reprises, qui donne priorité au financement :

- des besoins de trésorerie et d'investissement des micro, petites et moyennes entreprises ;
- de travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens.

Ces financements:

- Le financement des PME doit atteindre au moins 80 % du montant total des sommes déposées sur les livrets A et LDDS et non centralisées par la CDC ;
- Chaque année, les trois quart de l'augmentation de l'encours doit y être consacré ;
- Les financements de travaux d'économie d'énergie doivent représenter 10 % de l'encours total à compter du 1er janvier 2010 ;

Si on applique les taux théoriques de répartition, 42,5 milliards du LDDS restent aux banques :

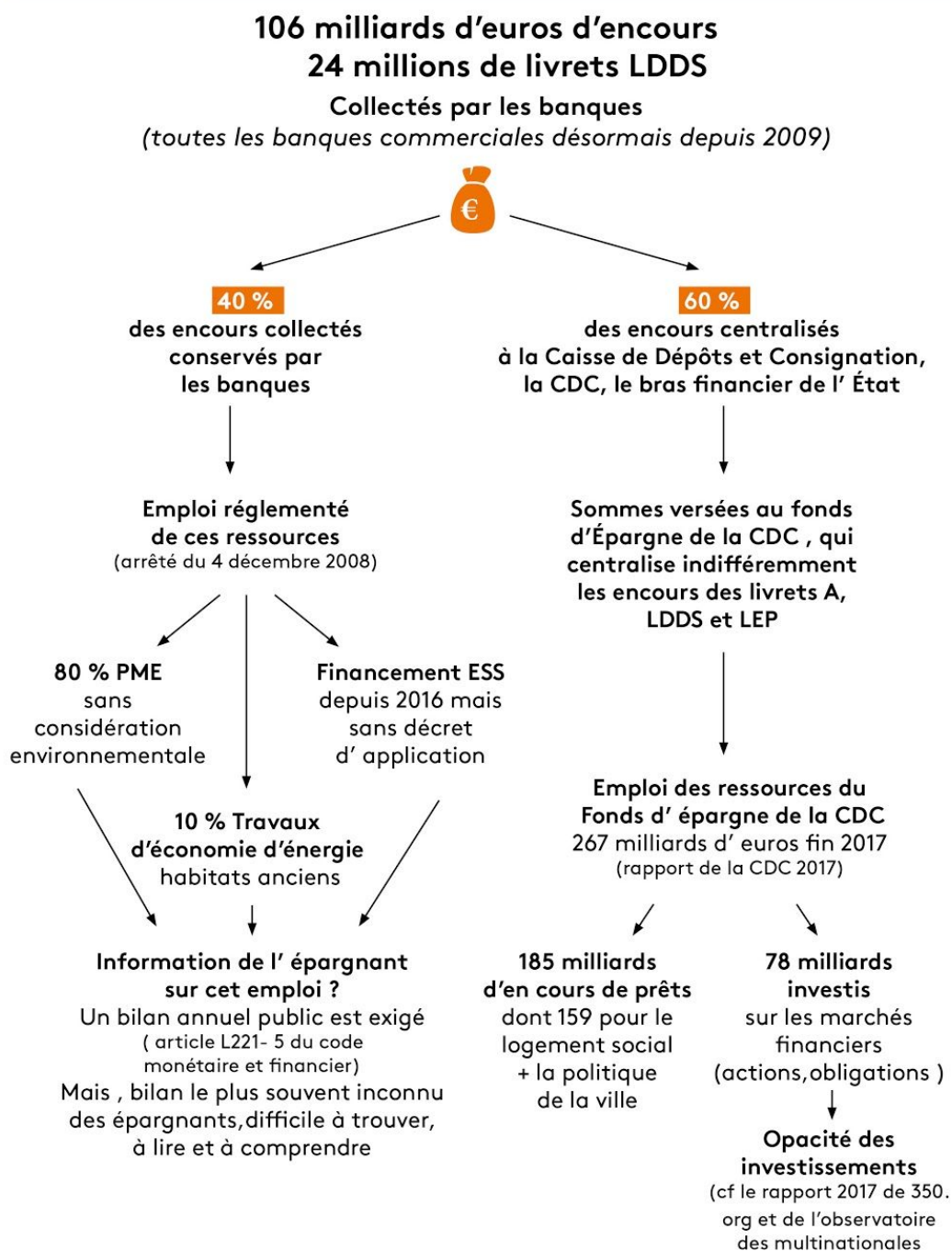
- 38,3 milliards fléchés PME sans aucun critère sur le caractère durable et solidaire dont 10% financements de travaux d'économie d'énergie ;
- plus de 4 milliards dont on ne connaît pas l'usage pas plus que le gouvernement à ce jour.

Nous sommes donc confrontés à deux problèmes :

- 1. L'absence de transparence sur l'utilisation des fonds ;**
- 2. Une publicité mensongère sur le terme "*durable et solidaire*" car seule une infime partie de l'argent du LDDS est réellement affectée au financement de la transition écologique et solidaire.**

Schéma récapitulatif

OÙ VA L' ARGENT DU LDDS ?



NOS DEMANDES :

Transparence sur l'utilisation des fonds par les banques et la CDC
Un changement de la réglementation pour que l'argent du LDDS soit réellement affecté au financement de la transition écologique et solidaire

Fiche 3 : liens et références

Communications et déclarations

Déclaration Bruno Le Maire, 11 décembre 2017

<http://discours.vie-publique.fr/notices/173002426.html>

« L'épargne réglementée, qui est l'épargne populaire par excellence, doit porter cet engagement pour le climat »,

« Nous avons déjà, en France, un produit dédié : le Livret de développement durable et solidaire (LDDS). Grâce à lui, et même si peu d'épargnants le savent, près de 10 milliards d'euros de prêts ont été dédiés à la transition énergétique ces quatre dernières années. Mais c'est trop peu, alors que la collecte du LDDS dépasse les 100 milliards d'euros. »

« Désormais, chaque euro placé dans un LDDS centralisé à la Caisse des dépôts sera associé à un projet contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique de notre modèle économique »

Communiqué de la CDC du 13 décembre 2017 suite à la déclaration de Bruno Lemaire

https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/cp_et_dp/cp_engagements_climat_et_annonces.pdf

« Afin de développer de nouveaux produits d'épargne grand public pour le climat, la collecte du LDDS servira à octroyer des prêts pour financer des projets ayant un impact climatique favorable. »

Rapports

Rapport 2017 de l'Observatoire de l'épargne réglementée

Juin 2017 - Banque de France

<https://www.banque-france.fr/communiquede-presse/publication-du-rapport-2017-de-l-observatoire-de-lepargne-reglementee>

La Caisse des dépôts et consignations, financeur public des énergies du passé

Décembre 2017 - 350.org et de l'Observatoire des multinationales.

<https://multinationales.org/IMG/pdf/rapportcdcfinal.pdf>

Rapport sur la réforme de l'épargne réglementée

Septembre 2012 - Pierre Duquesne.

<https://www.economie.gouv.fr/files/rapport-duquesne-reforme-epargne-reglementee-2012.pdf>

- Soumettre les banques à un suivi beaucoup plus détaillé de leurs actions pour l'emploi de la partie décentralisée des ressources d'épargne réglementée du livret A et du LDD
- Faire œuvre de pédagogie et de communication pour faire comprendre les mécanismes et les emplois de l'épargne réglementée. En particulier, visualiser localement les projets financés par cette épargne

Rapport sur la stratégie française de la finance verte

Décembre 2017 - adressé à Nicolas Hulot et à Bruno Le Maire - Sylvie Lemmet et Pierre Ducret .

https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2017/rapport_finance_verte10122017.pdf

« la difficulté pour un épargnant individuel d'avoir accès à l'information produite par son gestionnaire d'épargne, qui est disponible soit sur le site internet de l'investisseur institutionnel, soit dans son rapport annuel, et n'est pas formulée avec une visée grand public. Pour que les clients finaux bénéficient de ces informations et puissent les utiliser pour adapter leur choix d'allocation d'épargne, la mission recommande qu'un reporting ad hoc soit effectué à leur attention afin répondre à une demande du grand public d'une plus grande transparence sur les impacts de la gestion de son épargne sur le climat, d'améliorer sa connaissance des risques et de faciliter la réorientation des flux financiers par une information plus fine ».

Liens utiles

Sur le Livret de développement durable et solidaire :

- [Arrêté du 4 décembre 2008 relatif aux règles d'emploi des fonds collectés au titre du livret A et du livret de développement durable et non centralisés par la Caisse des dépôts et consignations, ainsi qu'aux informations permettant le suivi de ces emplois](#)
- [Article L221-5 du Code monétaire et financier](#)
- https://mobile.lemonde.fr/economie/article/2018/10/06/l-epargne-des-francais-accuse-e-de-financer-le-changement-climatique_5365481_3234.html?xtref=https://www.google.fr/
- <https://www.cbanque.com/actu/69836/developpement-durable-a-quoi-sert-le-ldds>
- <https://www.gestiondefortune.com/assurance-vie/5495-livret-a-et-ldds-vers-le-cap-de-s-400-md%E2%82%AC-d%E2%80%99encours.html>
- <https://www.cbanque.com/placement/livret-developpement-durable.php#WV8B4T7UIRMIQgy6.99>
- <https://www.cbanque.com/actu/65810/livret-le-maire-veut-se-servir-de-argent-du-ldds#016czekzzPm3OGyk.03>
- <https://www.cbanque.com/placement/livret-developpement-durable.php#73mpQWOSrIDP6HFw.03>
- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/livret-developpement-durable-et-solidaire-lds-comment-ca-marche>
- <https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/climate-finance-day-la-finance-sera-verte-ou-ne-sera-pas-bruno-le-maire-145187.html#.W0HfbmXBENk.email>
- https://www.lesechos.fr/16/12/2017/lesechos.fr/0301030943675_le-livret-de-developpement-durable-et-solidaire-a-du-mal-a-remplir-ses-missions.htm#xtor=EPR-3-%5Benvoi-ami%5D

Sur la Caisse des dépôts et consignations :

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/11/16/a-quoi-sert-la-caisse-des-depots-en-chiffres-et-en-dessins_5216070_3234.html
- <https://www.caissedesdepots.fr/rapport-financier-2017>
- <https://www.caissedesdepots.fr/investissement-responsable>
- https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/institutionnel/investissement_responsable/politique_climat_groupe_cdc.pdf
- https://www.lepoint.fr/societe/un-livre-epingle-le-cout-des-predateurs-de-la-finance-26-09-2018-2254465_23.php

Sur la création du groupe financier :

- https://www.lemonde.fr/entreprises/article/2018/08/29/l-etat-va-creer-un-vaste-groupe-financier-public-autour-de-la-poste_5347755_1656994.html
- <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0302183789717-cnp-assurances-les-questions-que-pose-le-rapprochement-avec-la-poste-2201102.php>
- <http://www.sudptt.org/Rapprochement-Poste-CNP-l-Etat-devient-minoritaire-a-La-Poste>

Divers :

- <https://350.org/defund-fossilfuels-europe-fr/>
- <https://www.bastamag.net/Pendant-que-Macron-organise-son-sommet-climat-l-Etat-continue-de-financer>

Fiche 4 : Quels moyens pour agir ?

mettre au verso du tract une ou les adresses mail où elles /ils peuvent retrouver toutes les infos sur la pétition , l'envoi des twitt, le modèle pour message e-mail , le modèle de lettre , le guide d'entretien , le kit grand public ,

Individuellement

Signer la pétition: <https://france.zerofossile.org/ldds/>

Envoyer un twit : mettre le lien

Envoyer un mail à sa banque (modèle à venir)

Envoyer une lettre à sa banque (modèle à venir)

Prendre RDV avec son banquier (guide d'entretien finalisé à venir : voir éléments ci dessous)

S'inscrire sur le site attac pour se tenir au courant de la suite de la campagne et des actions à

venir mettre le lien